



## REGLEMENT PARTICULIER

### CHAMPIONNAT D'EUROPE DE LA MONTAGNE DE LA FIA Manche N° 7

SAINT URSANNE – LES RANGIERS (CHE) – 19-21/08/2022

#### REGLEMENT

Le texte final du présent Règlement Particulier sera la version anglaise à laquelle il sera fait référence en cas de controverse d'interprétation. Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Particulier.

#### Article 1 – Organisation

La Compétition, qui bénéficie du statut international, sera disputée en conformité avec :

- le Code Sportif International ("le Code") et ses Annexes,
- le Code Sportif National si applicable,
- les Bulletins officiels de la FIA,
- les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions Internationales de Course de Côte,
- le Règlement Sportif du Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA et ses Annexes ("le Règlement Sportif") et
- le présent Règlement Particulier.

#### Article 2 – Informations spécifiques à la Compétition

##### Autorité Sportive Nationale (ASN) : Auto Sport Suisse Sàrl (ASS)

Adresse : Könitzstrasse 161  
3097 Liebefeld, Suisse

- a) Téléphone : +41 31 979 11 11
- b) E-mail : [info@motorsport.ch](mailto:info@motorsport.ch)
- c) Site internet : [www.motorsport.ch](http://www.motorsport.ch)

##### Organisateur de la Compétition : ASA St-Ursanne les Rangiers

Adresse : Case postale 4  
2882 St-Ursanne, Suisse

- a) Téléphone : +4179 334 35 84 / +4178 608 94 47
- b) E-mail : [jean-claude.salomon@hotmail.ch](mailto:jean-claude.salomon@hotmail.ch)

- c) Site internet : [www.rangiers.ch](http://www.rangiers.ch)

#### L'adresse du Secrétariat de la Compétition à partir du 18/08/2022 :

Adresse : Rte des Rangiers 58  
2882 St-Ursanne

- a) Téléphone : +41 32 461 37 06
- b) E-mail : [jean-claude.salomon@hotmail.ch](mailto:jean-claude.salomon@hotmail.ch)

#### Comité d'Organisation :

Composition :

SALOMON Jean-Claude - Président  
DUBAIL Claude (Vice-président)  
VERMEILLE Cindy (Secrétariat)  
PIQUEREZ Roland (Directeur de Course)  
PIQUEREZ Thierry (Sécurité)  
PARRAT Roger (Finances)

#### Caractéristiques du parcours :

- a) **Nom : Course de Côte St-Ursanne les Rangiers**

**Localité : St-Ursanne**

Coordonnées GPS :

47° 22' 0.472852" N    7° 9' 39.4992" E

- b) **Lieu du départ (et altitude) :**

Lieu : St-Ursanne (440 mètres)

**Lieu de l'arrivée (et altitude) :**

Lieu : Les Malettes (790 mètres)

- c) **Longueur** : 5180mètres
- d) **Dénivellation** : 350 mètres
- e) **Pente moyenne** : 10,8 %

#### Caractéristiques de la Compétition :

- a) Nombre de manches d'essais officiels : **3**
- b) Nombre de manches de course officielle : **2**



c) Tout Pilote sera obligatoirement tenu de terminer au moins une manche d'essais pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs.

d) Les classements des Pilotes seront établis par l'addition des temps des deux meilleures manches de course.

### Exigences en matière de Licence :

Pilotes de Catégorie 1 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré D minimum (ITD-R).

Pilotes de Catégorie 2 : Permis de conduire automobile et Licence Internationale de Degré C (ITC-R).

Concurrents : Internationale.

### Equivalence Licence Nationale/Internationale:

La Licence Nationale de l'ASN organisatrice a valeur de Licence Internationale pour la Compétition comptant pour le Championnat FIA uniquement.

### Engagements :

Ouverture des engagements :	<b>06/07/2022</b>
Clôture des engagements :	<b>10/08/2022</b> <b>(Heure : 24h00)</b>

### Montant du droit :

- avec la publicité facultative de l'organisateur € 350.-
- sans la publicité facultative de l'organisateur € 700.-

### Modalités de paiement :

Voir le formulaire d'engagement fourni par l'organisateur.

**Nombre maximum de participants admis [Épreuve]: 220**

### Procédure d'inscription et formulaire d'engagement

Le formulaire d'engagement est disponible sur le site internet <https://registrations.fia.com/ehc>.

Pour être pris en considération, le formulaire d'engagement, complété par les licences du Pilote et du Concurrent, doit être rempli et soumis dans les délais.

### Refus d'inscription, Forfaits

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la Compétition.

En cas de forfait pour des raisons de Force Majeure (non-présentation aux vérifications administratives et techniques) après la publication de la liste des engagés, 70 % du montant des droits de base sera remboursé au(x) Concurrent(s), ceci sous réserve de réception d'une demande écrite.

### Programme et Horaire de la Compétition :

*Le programme complet et détaillé sera annoncé par l'organisateur dans un additif.*

<b>• 18/08/2022</b>	
<b>16h00</b>	Briefing des Pilotes (format numérique) <i>publié sur le tableau d'affichage en ligne et envoyé par les Organisateurs aux Concurrents.</i>
18h00 - 20h00	Vérifications administratives (facultatif)

<b>• 19/08/2022</b>	
<b>09h30 - 11h45</b> <b>13h15 - 17h30</b>	Vérifications administratives
<b>09h30 - 11h45</b> <b>13h15 - 18h00</b>	Vérifications techniques
<b>15h00</b>	1 <sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs <i>(Lieu : Rte des Rangiers 58 St-Ursanne)</i>

<b>• 20/08/2022</b>	
<b>07h00</b>	Essais officiels – 1 <sup>ère</sup> manche
<b>10h30</b>	Essais officiels – 2 <sup>ème</sup> manche
<b>15h00</b>	Essais officiels – 3 <sup>ème</sup> manche

<b>• 21/08/2022</b>	
<b>07h00</b>	1 <sup>ère</sup> manche de course
<b>13h00</b>	2 <sup>ème</sup> manche de course
<b>30 min (env.)</b> <i>après la dernière manche de course</i>	Cérémonie de podium <i>(Lieu : Parc fermé)</i>



### Vérifications administratives :

Lieu : Office du Tourisme Rue du Quartier 18 St-Ursanne

### Vérifications techniques :

Lieu : Route Moulin des Lavoirs St-Ursanne

### Contrôles supplémentaires (pesage, etc.) :

Lieu : Route Moulin des Lavoirs St-Ursanne

### Parc Fermé :

Lieu : Les Malettes (Rangiers)

### Tableau d'affichage officiel :

Lieu :

- Pendant les manches d'essai et de course :  
Secrétariat de la Compétition
- Pendant le délai de réclamation :  
Secrétariat de la Compétition et au Parc Fermé.

### Tableau d'affichage en ligne (non officiel):

<https://chronomoto.hu/fiahillclimb/>

## Article 3 – Voitures admises – Groupes et Catégories

### 3.1 Catégorie 1 – Voitures fermées :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant une Fiche Technique Pf (Annexe 6 au Règlement Sportif) et un passeport technique national répondant aux prescriptions techniques de l'Annexe 7 au Règlement Sportif (sauf indication contraire) pour les groupes suivants :

<b>Groupe 1</b>	Pf 15 à 39
<b>Groupe 2</b>	Pf 40 à 79
<b>Groupe 3</b>	Pf 80 à 119
<b>Groupe 4</b>	Pf 120 à 159
<b>Groupe 5</b>	Pf > 159

### 3.2 Catégorie 2 - Voitures de Compétition :

La Compétition est ouverte aux voitures détenant un passeport technique national et répondant aux prescriptions de l'Annexe J (sauf indication contraire) ainsi qu'aux prescriptions techniques de l'Annexe 8 au Règlement Sportif pour les groupes suivants :

#### Groupe D/E2-SS (Single-seater)

Voitures de course monoplaces de Formule Internationale ou de Formule Libre d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm<sup>3</sup>.

#### Groupe CN/E2-SC (Sportscar)

Voitures de Sport-Production et de compétition

biplaces (confondues), ouvertes ou fermées, d'une cylindrée inférieure ou égale à 3000 cm<sup>3</sup>.  
Pour les voitures d'une cylindrée de 3000 cm<sup>3</sup> à 6500 cm<sup>3</sup> : voir Article 10.1.1 a) du Règlement Sportif.

**3.3** Les voitures seront réparties dans les classes de cylindrée suivantes :

Catégorie 1	
	Pas de de répartition en classes de cylindrée

Catégorie 2	
Groupe D/E2-SS	0 - 1600 cm <sup>3</sup>
	1601 - 2000cm <sup>3</sup>
	2001 - 3000cm <sup>3</sup>
Groupe CNE2-SC	0 - 1600cm <sup>3</sup>
	1601- 2000cm <sup>3</sup>
	2001- 3000 cm <sup>3</sup>
	3001 - 6500 cm <sup>3</sup>

## Article 4 – Obligations des Participants

### Numéros de Compétition :

Chaque participant recevra de l'organisateur au moins deux jeux de numéros de Compétition. Un jeu de numéros de Compétition devra être apposé de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la Compétition.

Un jeu de numéros de Compétition supplémentaire (15 cm de hauteur maximum) devra être placé sur le côté droit du pare-brise avant (ou, si la voiture n'a pas de pare-brise, sur une partie de la voiture faisant face vers l'avant) et sur le côté gauche du pare-brise arrière.

Les voitures sans leurs numéros de Compétition corrects ne seront pas admises au départ.

### Publicité :

L'organisateur a prévu les publicités suivantes :

- Logo du "Championnat" : *apposition selon l'Annexe au Règlement Sportif.*
- Autres : *annoncé par l'organisateur dans un additif.*

## Article 5 – Principaux officiels

### A) Directeur de course :

Roland PIQUEREZ (CHE)  
Portable : +41 78 608 94 47  
E-mail : [roland.piquerez@rangiers.ch](mailto:roland.piquerez@rangiers.ch)

### B) Directeur(s) de course adjoint(s) :

Nicole FOREST (FRA)



- Pablo MACHAND (CHE)  
Markus MANZ (CHE)  
Pascal FAVRE (CHE)  
Sarah CHABLOZ (CHE)  
Jean-Louis SORNIN (CHE)  
Cédric LEUBA (CHE)  
Francis GASSMANN (CHE)  
Sébastien LOVIS (CHE)
- C) Collège des commissaires sportifs :**  
Ruth LAPIEZA (ESP) – Président / FIA  
Filippo LURA (CHE)  
Sanjin PARO (HRV) / FIA
- D) Observateur FIA :**  
Remi SUDRE (FRA)
- Observateur technique FIA :**  
Gordon FORBES (GBR)
- E) Observateur ASN :**  
Patrick FALK (CHE)
- F) Délégué technique FIA :**  
Giandomenico DI MASSA (ITA)
- G) Commissaire technique en chef :**  
Andrea ORLANDI (CHE)
- H) Commissaires techniques :**  
Yves PAUPE (CHE)  
Thierry ZWAHLEN (CHE)  
Dario INHELDER (CHE)  
Serge PELOGOTTI (FRA)
- I) Médecins :**  
Alfredo SCHILLING (CHE) – Médecin-chef  
Yann STUCKELBERGER (CHE)
- J) Chronométrateur en chef :**  
Frédéric MODOUX (CHE)  
- Société : GVI TIMING
- Délégué chronométrateur FIA :**  
Lajos BOROS (HUN)  
- Société : Chronomoto
- K) Délégué sécurité ASN :**  
Daniel LENGLET (CHE)
- Délégué sécurité organisateur :**  
Claude DUBAIL (FRA)
- L) Secrétaire de la Compétition :**  
Evelyne BETTICHER (CHE)
- M) Secrétaire du collège des commissaires sportifs :**  
Mia NERG (CHE)
- N) Responsable(s) des relations avec les Concurrents :**  
Jean-Thierry VACHERON (CHE)  
E-mail: [jtvacheron@bluewin.ch](mailto:jtvacheron@bluewin.ch)  
Portable: +41 79 413 60 70
- Patrick BORRUAT (CHE)  
E-mail: [pboelec@bluewin.ch](mailto:pboelec@bluewin.ch)  
Portable: +41 79 251 06 57
- Jean-Marc CHARVIN (FRA)  
Portable : +33 689 97 79 63
- O) Responsable(s) du parc d'assistance :**  
Sacha GYGAX (CHE)  
E-mail: [sacha.911@bluewin.ch](mailto:sacha.911@bluewin.ch)  
Portable: +41 78 710 28 30
- Vincent GAINAT (CHE)  
E-mail: [vincent\\_66@hotmail.fr](mailto:vincent_66@hotmail.fr)  
Portable: +41 78 885 86

#### Article 6 – Assurances

Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une ou des assurance(s) garantissant le(s) risque(s) suivant(s) :

- Assurance Responsabilité Civile organisation vis-à-vis de tiers à valeur de €9'000'000 pour la manifestation.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la Compétition, tant durant les essais officiels et les manches de course que pour les déplacements du lieu de stationnement au parcours de la Compétition et retour.

#### Article 7 – Réclamations et appels

Montant du droit de réclamation : €450

Montant du droit d'appel international (FIA) : €3000.

Toute réclamation sera déposée selon les prescriptions du Code. Toute réclamation doit être faite par écrit et remise au directeur de course ou à son adjoint ou, en leur absence, à un commissaire

sportif, accompagnée du droit de réclamation requis.

Si la réclamation rend nécessaires le démontage et le remontage de diverses pièces d'une voiture, le plaignant doit verser une caution fixée par les commissaires sportifs.

Le détail des droits de caution de réclamation en cas de démontage doit être publié sur le tableau d'affichage officiel ou disponible sur demande auprès de l'organisateur.

La Cour d'Appel Internationale est compétente pour connaître dans le cadre d'une Compétition des Championnats de la FIA (dont fait partie le Championnat d'Europe de la Montagne de la FIA), des appels introduits à l'encontre des décisions des commissaires sportifs par tout organisateur, Concurrent, Pilote, ou autre licencié qui est directement concerné ou qui est affecté personnellement par ces décisions. Dans ce cas, les ASN ne pourront refuser leur concours et accord.

## Article 8 – Podium, Prix et Récompenses :

### 8.1 Trophées et Prix en espèces

Les classements seront établis et donneront lieu à une distribution de récompenses et de prix en espèces par l'organisateur comme suit :

#### a) Classement général

Classement général du Championnat (tous groupes du Championnat confondus)		
	Prix en espèces	Trophée
1 <sup>er</sup>	€500	1 Coupe
2 <sup>ème</sup>	-	1 Coupe
3 <sup>ème</sup>	-	1 Coupe

#### b) Catégorie

Classement pour chacune des catégories du Championnat		
	Prix en espèces	Trophée
1 <sup>er</sup>	€300	-
2 <sup>ème</sup>	€200	-

#### c) Groupe

Classement pour chacun des groupes du Championnat						
	Prix en espèces					Trophée
	Gr. 1	Gr. 2	Gr. 3	Gr. 4	Gr. 5	
1 <sup>er</sup>	€500	€500	€500	€500	€500	1 Coupe
2 <sup>ème</sup>	€400	€400	€400	€400	€400	1

3 <sup>ème</sup>	€300	€300	€300	€300	€300	1 Coupe
4 <sup>ème</sup>	€200	€200	€200	€200	€200	-
5 <sup>ème</sup>	€100	€100	€100	€100	€100	-

	Prix en espèces		Trophée
	Gr. DE2SS	Gr. CN/E2SC	
1 <sup>er</sup>	€500	€500	1 Coupe
2 <sup>ème</sup>	€400	€400	1 Coupe
3 <sup>ème</sup>	€300	€300	1 Coupe
4 <sup>ème</sup>	€200	€200	-
5 <sup>ème</sup>	€100	€100	

#### d) Classe (Catégorie 2 uniquement)

Classement pour chacune des classes		
	Prix en espèces	Trophée
1 <sup>er</sup>	€65	1 Coupe

### 8.2 Prix spéciaux :

Des prix spéciaux seront distribués par l'organisateur comme suit :

- la meilleure pilote du classement Dame,
- Mémorial « Lionel Régal » le pilote le plus rapide de moins de 25ans des groupes D/E2-SS et CN/E2-SC.
- Le pilote Jurassien le plus rapide de moins de 25ans.

### 8.3 Trophées

a) Dans les groupes de moins de 3 partants, seul le Pilote arrivé premier recevra un trophée.

b) Tous les trophées sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.

#### c) Remise des prix :

- Les trophées sont remis lors de la cérémonie de podium.

### 8.4 Prix en espèces

a) Les prix en espèces seront remis quel que soit le nombre de partants.

b) Tous les prix en espèces sont cumulables entre eux et avec les autres récompenses remises par l'Organisateur dans les autres Compétitions organisées conjointement.



**c) Remise des prix :**

- Les prix en espèces doivent être retirés à l'emplacement suivant :

Lieu : Office du Tourisme

Adresse : Rue du Quartier 18 St-Ursanne

Heure : de 19h30 à 21h00

faute de quoi ils resteront acquis à l'Organisateur.

**Moutier juin 2022**

**Le Président de la CSN : Andreas MICHEL**

**Le Directeur de Course : Roland PIQUEREZ**

**VISA DE L'ASN N° 22-026/I+**

**VISA DE LA FIA N° 7EHC.CHE.04.07.2022**

**Article 9 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur**

Voir Annexe 1.

---



## **ANNEXE 1 – Dispositions supplémentaires de l'organisateur**

### **1.1 Prescriptions concernant l'ordre, la sécurité et la propreté**

*En dehors du parcours, les concurrents devront se conformer aux ordres des commissaires et des organes de police. Nous signalons aux pilotes que les abus constatés par les organisateurs ou par la Gendarmerie Jurassienne peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification à la discrétion des commissaires sportifs. Les pilotes sont également invités à respecter la propriété d'autrui et la propreté des lieux. Il leur est, en particulier interdit d'apposer des signes ou des points de repère sur la chaussée et aux abords de celle-ci.*

### **1.2 Paddock**

*1.2.1 Seule une voiture accompagnante sera admise dans le parc des concurrents et à la condition expresse qu'elle soit munie du macaron parc de l'organisation, collé sur le pare-brise. Les concurrents ne respectant pas cette prescription ne seront pas admis au départ des essais et de la compétition.*

*1.2.2 Le stationnement dans l'enceinte de la Gare CFF est strictement interdit.*

*1.2.3 Dans chaque parc d'assistance, les Pilotes ont l'obligation :*

- de tenir à proximité immédiate de leur emplacement un extincteur minimum 4 kg en sus de ceux de l'équipement de la voiture :*
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 x 4 m minimum) et résistante aux hydrocarbures :*

### **1.3 Prescriptions de Police**

*1.3.1 L'usage de motos et de mini-motos non immatriculées sur les routes ouvertes à la circulation et sur la route conduisant au départ est strictement interdit. Les contrevenants feront l'objet d'une dénonciation de la part de la Gendarmerie Jurassienne. Il sera de même pour les personnes (enfants) pilotant des véhicules sans être en possession de permis de conduire y relatif.*

*Le rapport de police devra être remis par la Gendarmerie au Directeur de Course qui ensuite le transmettra au Collège des Commissaires Sportifs pour décision.*

*1.3.2. La Gendarmerie Jurassienne appliquera cette prescription de manière très stricte, ceci dans le seul but d'éviter des accidents pouvant mettre en péril les manifestations automobiles.*